

Personnes Concernées : Dans le cadre de l'internationalisation du monde du travail, cette formation est destinée à tous les salariés amenés à utiliser la langue anglaise dans diverses situations : travail, visites, échanges et accueil de collaborateurs étrangers.

Objectif de la formation : La formation permettra de développer des compétences en langue anglaise, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, dans la vie professionnelle. Le stagiaire peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il lit ou entend. Il peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Il peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes. Afin de qualifier sa compétence linguistique, le participant passera une évaluation sur le contenu du cours et un test de niveau qui lui indiquera l'équivalence de son niveau selon le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

Durée : 24 - 48 heures janvier à décembre

Niveau prérequis : Niveau B2 selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Contenu du programme Ce programme de base pourra être adapté en fonction des besoins

Expression orale : Parler de sujets courants et professionnels en décrivant une situation aux différents moments de l'action ; manier le discours indirect. Maîtrise de la concordance des temps.

Compréhension orale : Ecoute de documents et de conversations sur des événements courants ; compréhension des grands titres de l'actualité à la radio et à la télévision.

Expression écrite : Rédaction de documents élaborés tels que ordres du jour, bilan, rapports...

Compréhension écrite : Lecture et analyse de textes authentiques (presse, documents professionnels.)

Grammaire et structures : Consolidation des connaissances

Vocabulaire : Acquisition d'un vocabulaire nettement plus étendu et idiomatique.

Modalité et délais d'accès : La formation se déroule principalement en présentiel, exceptionnellement certains cours peuvent se dérouler à distance. Le délai d'accès est sur 24 heures après l'analyse des besoins et contractualisation.

Dans le cadre de formation financée par le CPF le délai est de quinze jours minimum, en fonction des modalités concernant les autres financiers. Une convention de formation vous est transmise pour contractualiser la prestation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de singularités : Pour toute question concernant une situation d'handicap ou nécessité d'aménagements spécifiques, quels qu'ils soient, contactez-nous afin d'étudier avec vous les aménagements nécessaires. Votre référant PSH : Kevin QUIRKE